

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUYE**  
Financement : Crédit IDA N° 6770 - CM      Agence d'Exécution : MEADEN

**UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)**

**DECISION N° 011 /D/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUYE/UGP/2024**

Portant résiliation du Marché N°0077/M/MINEPAT/MEADEN/VIVABENOUE/UGP/CSPM/RAF/SAHA/ASPM/2023  
passé après Appel d'Offres National Ouvert N°0005/AONO/MINÉPAT/MEADEN/VIVABENOUE/UGP/CSPM/  
RAF/SPM/2023 du 14 juillet 2023 relatifs aux travaux de construction des bureaux de l'UGP VIVA-Bénoué,  
y compris la clôture et une mini Adduction d'Eau Potable (AEP)

14 NOV 2024

**LE COORDONNATEUR DU PROJET VIVA-BENOUYE,**

- Vu le communiqué N°000008/C/MINEPAT/SG/DGPAT/DATZF du 13 juillet 2021, portant recrutement de Monsieur MAHAMAT HABIBOU, comme Coordonnateur du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements dans la Vallée de la Bénoué (VIVA-Bénoué) ;
- Vu les dispositions de l'article 1.1.31 des Conditions Particulières du Contrat (CPC), le désignant comme Maître d'Ouvrage Délégué ;
- Vu l'acte d'engagement conclu et cosigné entre VIVA-Bénoué et l'entreprise STE MEM CONSTRUCTION le 29 Novembre 2023 ;
- Vu les exigences contractuelles du personnel clé et matériel essentiel ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018, en son article 182, alinéa (e) sur les fondements de la résiliation ;
- Vu les dispositions sur la résiliation de l'article 57 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), alinéas 1 à 5 ;
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N°0001/OS/MINEPAT/VIVA-BENOUE/UGP/RAF/ASPM/IGR-SAHA/2023 du 16 février 2024 ;
- Vu le non-respect par la STE MEM CONSTRUCTION des exigences contractuelles du personnel clé et du matériel essentiel du marché ;
- Vu la non élaboration à date du Projet d'exécution validé, conformément aux clauses du marché ;
- Vu le rapport des constats de carences des visites de terrain de l'Equipe de la Banque mondiale le 03/10/2024 ;
- Vu le rapport de constats de malfaçons par la Délégation Départementale du MINTP du Nord sur site en date du 23/10/2024 ;
- Vu l'OS N°002/UGP/VIVA-BENOUE/ISOIH/09-2024 portant mise en demeure en date 30/09/2029 ;
- Vu le rapport de constat d'abandon de chantier et arrêt des travaux fait par un Huissier le 28/10/2024 ;
- Vu le retard accumulé dans les travaux et l'impact sur la bonne exécution ;
- Vu le dépassement du délai des travaux à plus de 200% ;
- Considérant l'intérêt du Projet et des bénéficiaires,

**DECIDE**

**Article 1.** – La présente Décision porte résiliation du Marché N°0077/M/MINEPAT/MEADEN/VIVABENOUE/UGP/CSPM/RAF/SAHA/ASPM/2023, notifié le 29 Novembre 2023, passé après Appel d'Offres National Ouvert N°0005/AONO/MINEPAT/MEADEN/VIVABENOUE/UGP/CSPM/RAF/SPM/2023 du 14 juillet 2023 avec la Société MEM Construction, pour les aux travaux de construction des bureaux de l'UGP VIVA-BENOUE, y compris la clôture et une mini Adduction d'Eau Potable (AEP), pour « défaillance » dans l'exécution de ses prestations.

**Article 2.-** Les conditions de rémunération des parties d'ouvrages réalisés, l'inventaire des matériaux approvisionnés et l'installation de chantier effective à cette date, ainsi que les conditions d'évacuation de leurs lieux seront traités conformément aux **dispositions de la Clause 58, alinéa 1 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)**.

**Article 3.-** Le Responsable Administratif et Financier, l'Auditeur Interne, le Spécialiste en Passation des marchés et l'Ingénieur en Sécurité et Opérationnalité des Infrastructures Hydrauliques du Projet, sont chargés en ce qui le concerne de veiller à l'exécution de la présente décision.

**Article 4.-** La présente décision sera enregistrée, puis publiée partout ou besoin sera. /.

**Copie :**

- MINEPA
- MEADEN
- MINMAP
- ARMP
- BANQUE MONDIALE
- STE MEM CONSTRUCTION (L'INTERESSE)
- CHRONO/ARCHIVES

**LE COORDONNATEUR**

  
MAHAMAT HABIBOU